Septembre - Octobre 2022 N° 7

L'AY Z ECHOS Des Elu(e)s de Satillieu

Fête de l'Automne A L'Ay Lipse

Samedi 24 septembre 2022 15h-20h30 Marché producteurs et artisans

Animations musicales avec « les Ducs », chansons françaises en

déambulation et la batterie fanfare les Bleuets.

Baptême de poneys : la Maison des Poneys

21h

Concert WAZOO, folk festif auvergnat

RESERVATION: billetterie-satillieu.fr 12€

Restauration et buyette sur place

CINE du Mardi 20h30

- Soirée organisée par les Amis de la Truffole de St Alban d'Ay en partenariat avec la commune de Satillieu
- ♦ 1er Novembre : La maison de Marcel de J-L Vey en présence des Amis de Veyrines et du réalisateur

journées du patrimoine

17 et 18 Septembre

- ⇒ Au château (à coté de la Mairie) : visite libre du château et de l'exposition des artistes locaux Samedi et dimanche de 10h à midi et de 14h30 à 18h00 Samedi 17 à 10h30 : visite guidée par l'office de tourisme du Val d'Ay.
- ⇒ **A l'Ayclipse**: exposition TORA samedi et dimanche de 14h30 à 18h00 Samedi 17 à 14h30: rencontres en patois - 16h: intervention de Gérard Betton sur les origines de la langue occitane + chansons Dimanche 18 à 15h: rencontres en patois.
- ⇒ **Jeu de piste** des noms des commerces en occitan A retirer dans les commerces ou au château.

Mardi 11 Octobre 20h30 : le cancer pédiatrique : Dés les 1ers jours où la leucémie de sa fille Clara a été diagnostiquée, Christine, son ordi avec elle, note et écrit « Moi, j'ai pas le cancer ». à l'Ayclipse

Spectacle **« la vie est une fête »** — humour de Jacques Chambon à l'Ayclipse le **12 novembre 21h**

DEVARIOVILLE (

Chansons jeunes publics et plus

Dimanche 23 Octobre à l'Ayclipse

Nouveau : réservez vos places pour les spectacles de l'Ayclipse
Billetterie-satillieu.fr

RÉORGANISATION DE NOS POINTS DE COLLECTE

Suite au courrier de la Communauté des communes du Val d'AY « Le nouveau mode de collecte des ordures ménagères et collecte de cartons bruns » arrive bientôt à Satillieu.

Voici nos 7 Points de collecte répartis sur la commune :

- 1/ Route de St Félicien (CD115)
- 2/ Route de Lalouvesc (CD578A)
- 3/ Route de l'Église (en haut) rue de la Croix noire
- 4/ Route de Saint-Symphorien-de-Mahun (CD480) le Colombier
- 5/ Route d'Annonay (CD578A) rue de la Tournerie
- 6/ Bergère parking stade
- 7/ Rue des Peupliers

5 flux à votre disposition :

- 1/Ordures ménagères
- 2/ Cartons bruns
- 3/ Corps creux (emballages, flacons, canettes, conserves, etc.)
- 4/ Corps plats (cartonnettes, papiers)
- 5/Verres

Sachant que la capacité des nouvelles colonnes est de 4 m3 (moins d'1m3 les anciennes)



Des colonnes spécifiques pour les **cartons bruns**, avec une très large ouverture horizontale permettant le dépôt des cartons mis à plat. Un geste simple à faire, soyons tous volontaires !!!!

ENSEMBLE, AMELIORONS LE TRI

POINT TRAVAIL

- Chantier du mur du parking du collège :

Les finitions avancent bien. Le tracé au sol des deux parkings est fini. Attention au sens unique de circulation sur le coté du Gamm vert.

- Terrains de tennis:

Après plus de 35 ans d'existence et quelques interventions ponctuelles d'entretien sommaire, une opération de réhabilitation s'est déroulée ce mois de juillet, consistant à reprendre des joints, boucher des trous et refaire entièrement les peintures.

- Pont au centre du village :

Sa réhabilitation par la confection de nouveaux joints de pierre lui confère un nouveau cachet.

- Cheminement piétonnier route de St Félicien (rue Jean Moulin) :
Aménagement terminé. Le site est opérationnel, auquel s'ajoute le parking de covoiturage en contre-bas à côté de l'ancienne salle des fêtes.

Plusieurs quartiers subissent une invasion de chats due à la non stérilisation des femelles, car les petits sont laissés à l'abandon. Ils sont dénutris et font leurs déjections dans les rues, ce qui provoque une nuisance olfactive et souillent nos rues devenant ainsi impraticables. Pour rappel les propriétaires ont des obligations :

en cas de troubles de voisinage dus à l'animal

Le propriétaire d'un animal est responsable des troubles que son animal de compagnie peut causer. Les sanctions infligées peuvent aller d'une amende à une condamnation pénale si l'animal a infligé des blessures comme une morsure ou est à l'origine d'un accident de voiture.

Le propriétaire de l'animal, ou celui qui en a la garde est tenu de :

- surveiller son animal et ne pas le laisser divaguer ;
- nettoyer ou enlever les excréments produits par ses animaux ; s'assurer que son animal ne génère pas de nuisances et troubles locatifs.

Source : Gouv.fr Le droit des animaux (de compagnie) . La loi du 16 février 2015 (« amendement Glavany »)

Rappel : désormais, le puçage des chats et des chiens est obligatoire. Le nouveau décret n°2020-1625 du 18 décembre 2020 portant diverses mesures relatives au bien-être des animaux d'élevage et de compagnie prévoit une amende pouvant aller jusqu'à 750 € pour les propriétaires d'animaux non identifiés.